



## **Présentation du budget révisé 2018**

**Le 30 janvier 2018**

Le conseil municipal a adopté le 19 décembre dernier son budget de fonctionnement pour l'année 2018, totalisant 7 223 639 \$. Avec la collaboration de la direction générale, du directeur de la trésorerie et des directeurs de chacun des services municipaux, nous avons travaillé ce budget dans un souci de saine gestion des finances municipales tout en gardant en tête notre premier objectif qui est le respect de la capacité de payer des contribuables.

Nous avons donc minimisé le plus possible l'augmentation de la taxation afin de respecter notre objectif. Conséquemment, nous avons réussi à limiter l'augmentation du taux de la taxe foncière à 1.04¢ / 100\$ d'évaluation, soit une augmentation de 1.91 % par rapport à 2017, pour un montant additionnel taxé de 156 240 \$. Le taux de la taxe foncière pour le remboursement de la dette quant à lui augmente de 0.46 ¢ / 100 \$ d'évaluation. L'augmentation totale du taux pour l'ensemble des taxes foncières (générale, dette, SQ et réseau routier) est donc de 1.5 ¢ / 100\$ d'évaluation ou 2.4 %.

Or, lors de la période de préparation budgétaire, le gouvernement du Québec, contrairement aux années précédentes, n'avait pas encore transmis aux municipalités sa facture pour les services de la Sûreté du Québec, et ce malgré maintes pressions de la part des municipalités et organisations municipales. Nous avons tout de même choisi, afin de ne pas retarder l'ensemble du processus de préparation budgétaire, de compléter notre travail et de produire notre budget en décembre comme nous le faisons chaque année. Ne sachant pas s'il y aurait une augmentation de la facture de la SQ et sachant que plusieurs variables sont prises en compte pour son établissement (ex : le décret établissant la population) nous n'avons pas voulu en faire aveuglément une estimation et risquer de taxer indûment nos citoyens.

C'est lors de la réception de l'estimation des coûts de la Sûreté du Québec le 8 janvier dernier, que nous avons constaté une hausse de ceux-ci par rapport à ceux de 2017 de l'ordre de 93 750 \$ soit 8.6 % par rapport à 2017. Toutefois, le gouvernement du Québec a annoncé, dans un même temps, une aide financière accordée aux municipalités pour l'année 2018 afin de nous aider à assumer une partie de la hausse des sommes payables à la SQ. Dans le cas de Saint-Faustin-Lac-Carré, sur l'augmentation de 93 750 \$, le gouvernement accorde une aide financière, pour l'année 2018, de 42 320 \$, laissant une somme de 51 430 \$ à récupérer au niveau de la taxation.

Après maintes discussions, le conseil municipal a conclu que la meilleure solution était d'adopter un budget révisé qui tiendrait compte de cette augmentation qui nous est imposée par le gouvernement et sur laquelle nous n'avons aucun contrôle. Évidemment, qui dit budget révisé, dit révision de la taxation.

Chez nous, la facture de la Sûreté du Québec est divisée, depuis plusieurs années, en partie sur votre taxe foncière et en partie par une compensation à l'unité, basée sur les catégories d'usages définies au règlement de taxation. Le conseil municipal a choisi, pour l'année 2018, d'augmenter le taux de la compensation d'un montant de 17 \$ (pour la catégorie résiduelle) plutôt que d'augmenter le taux de la taxe foncière générale. Nous adopterons donc ce soir notre règlement de taxation annuel, qui reflète cet ajustement de la compensation pour les services de la Sûreté du Québec qui passe de 180.50 \$ à 197.50 \$ par unité (pour la catégorie résiduelle).

Nous sommes conscients que plusieurs municipalités ont décidé de reporter à 2019 l'imputation directe au compte de taxe du contribuable cet accroissement du coût de la Sûreté du Québec, en assumant leur hausse à même leur budget ou par des surplus non autrement affectés. Toutefois, en 2019, ce sera plus du double qui devra être taxé puisque la subvention gouvernementale risque fort de ne pas être renouvelée.

Ainsi, nous sommes persuadés d'avoir agi de façon responsable et équitable en imputant dès cette année l'augmentation imposée par le gouvernement, ce qui reflète la réalité. Nous espérons que les pressions exercées par les municipalités et les organisations municipales nous représentant auront l'effet recherché et permettront de contrôler pour les prochaines années les hausses des coûts de la SQ. La MRC des Laurentides a d'ailleurs adopté une résolution le 18 janvier dernier pour dénoncer dans un premier temps le retard dans la réception de la facture par les municipalités et dans un deuxième temps, pour demander de limiter toute hausse au taux de l'inflation et la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50 % des coûts totaux.